## REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 07/04/2023 Reçu en préfecture le 07/04/2023

EXTRAIT DU Publié le 07/04/2023

ID: 051-215101114-20230405-202318-DE

### DEPARTEMENT

### Marne

# Commune de CHAMPILLON

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2023

Afférents au CM: 15

L'an deux mille vingt-trois, cinq avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice

: 15

Présents

: 14

Convocation du 30 mars 2023

Présents : Mme ADAM Marie-Madeleine ; M. BEGUIN Jean-Marc ; Mme BEGUIN Sandrine ; M. CREPIN Jean-Paul; Mme DEON Marianne; Mme DIDON Mylène; Mme JOSSEAUX Sophie; M. LEPICIER David; M. MANNIELLO Olivier; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa; M. MAUDUIT Cédric; Mme NEUBARTH Kirsten; Mme PETIT Séverine; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absents: M. James GUILLEPAIN.

Absents - excusés : néant.

Secrétaire de séance : Mme Léa MARQUES DE OLIVEIRA.

DELIBERATION 2023-18: VOTE DU BUDGET 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu la commission finances du 27 mars 2023 ;

Vu la maquette budgétaire du budget primitif 2023 ;

Considérant que le budget primitif 2023 sera voté par chapitre ;

Considérant le budget primitif 2023 de la Commune de Champillon en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

Budget Général:

Section de fonctionnement..... 590 576,00 Section d'investissement ..... 1 643 551.35

Les différents articles sont examinés individuellement par le conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2023 de la commune de Champillon. Et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire, Jean-Marc BEGUIN